



Elections municipales de mars 2020 à Vélizy

Questionnaire Santé aux candidats

A - Vélizy : désert médical

Depuis le 6 mars 2018, l'ARS (Agence Régionale de Santé) Ile de France a déclaré Vélizy "zone d'intervention prioritaire" en raison du déficit avéré en médecins dans cette commune.

A ce jour, le nombre de médecins généralistes sur la ville est de 12 pour une population de 22000 habitants, soit une densité de 5,5 médecins généralistes pour 10000 habitants. A titre de comparaison, on peut noter que la densité est de 12,5 dans les Yvelines, de 11,7 dans l'Essonne et de 15,9 dans les Hauts de Seine.

Le déficit en généralistes s'aggrave, d'une part, avec les programmes immobiliers de Vélizy Est et l'arrivée de nouveaux habitants qui ne trouvent pas de médecins, d'autre part, en considérant que les employés de la zone d'emplois (soit environ 42000 emplois) sont aussi demandeurs de médecins sur la ville mais dans une proportion difficile à évaluer.

(Remarque : en supposant que 10% des employés fassent appel à un généraliste de Vélizy, la densité passe à 4,6 médecins pour 10000 habitants/employés pour la ville)

Q1 - Pensez-vous que cette situation est acceptable pour les Véliziens ?

Réponse :

Q2 – Si vous êtes élu, quelles actions comptez-vous mettre en place pour l'améliorer ?

Réponse :

La population de médecins généralistes sur Vélizy est quasi exclusivement constituée de médecins libéraux. Ceux-ci assurent leurs activités de façon tout à fait honorable. Le rôle de la municipalité est aussi de les aider à exercer leurs activités dans les meilleures conditions mais la plupart d'entre eux sont débordés et refusent de nouveaux patients. Certains vont partir en retraite dans les prochaines années et il sera difficile de les remplacer.

Des actions de la municipalité pour aider à l'installation de cabinets de groupe de généralistes libéraux sont actuellement en cours (à Louvois) ou à venir (à Mozart). Elles sont nécessaires mais seront insuffisantes à combler les manques même en atteignant leurs objectifs.

La désertification s'explique aussi par un nombre insuffisant de jeunes médecins, une situation qui va perdurer pendant au moins 10 ans.

Par ailleurs, l'installation des jeunes médecins en mode libéral est difficile en raison des coûts du foncier et de mise aux normes d'un local ancien. En outre, ceux-ci souhaitent, d'une part, consacrer leur temps de travail à leur seule activité médicale, d'autre part, travailler en groupe sur un même lieu, et surtout concilier vie professionnelle et vie familiale. Pour toutes ces raisons ils choisissent de s'orienter vers le salariat.

Une solution moderne et d'actualité est de mettre en place un Centre de Santé. Cette solution est préconisée dans le projet "Ma santé 2022" du gouvernement.

Un Centre de Santé s'appuie sur un projet de santé (obligatoire) ; il fonctionne avec des professionnels de santé salariés (en priorité des généralistes et des infirmières).

Un Centre de Santé est nécessairement sans but lucratif, il peut être géré par des communes, une association, une SCIC, etc. Il applique le tiers payant et les tarifs conventionnés du secteur 1, il met en œuvre la participation des usagers au projet de santé.

Les avantages d'un Centre de Santé sont multiples :

- structure ouverte à tous (6j/7) avec mutualisation des moyens et des matériels,
- dépassements d'honoraires interdits,
- permanence des soins (remplacement si absences de médecins),
- soins non programmés (urgences par exemple),
- praticiens travaillant en groupe avec partage des dossiers médicaux des patients,
- construction avec le médecin traitant de parcours complexes de soins et liens avec d'autres structures comme l'hôpital,
- médecine éducative : missions d'éducation et de prévention auprès des populations,
- partenariat avec les services sociaux permettant une prise en charge globale de santé,
- recentrage de l'activité des médecins sur leur métier de base et amélioration de leurs conditions de travail.

Une enquête menée en 2016 par le Collectif Santé auprès des Véliziens a montré que 95 % des réponses plébiscitent l'installation d'un Centre de Santé sur la commune.

Q3 – Etes-vous en accord avec ces constats ?

Réponse :

Q4 – Si vous êtes élu, seriez-vous prêts à soutenir la mise en place d'un Centre de Santé sur Vélizy ? Avec une gestion municipale ? Associative ? SCIC ? Pluri-communale ? Autre ?

Réponse :

L'ARS et l'URPS (Union régionale des Professionnels de Santé) proposent de réaliser un état des lieux de l'offre et du recours aux soins sur un territoire : soit un « Diagnostic URPS ».

Le coût d'une telle étude est de moins de 10000€ à partager en trois parts égales entre la commune, objet de l'étude, l'ARS et le Conseil Départemental.

Q5 – Si vous êtes élu, seriez-vous d'accord pour faire réaliser un tel diagnostic sur Vélizy ?

Réponse :

Q6 – Avez-vous pris connaissance des diagnostics réalisés en 2018 sur Viroflay (commune déclarée également en « zone d'intervention prioritaire ») et en 2017 sur Chaville, afin d'évaluer les situations limitrophes ?

Réponse :

La réalisation d'un Centre de Santé peut être aussi le projet d'un territoire, par exemple plusieurs communes limitrophes constituées en SCIC, afin de partager les frais et les financements.

Q7 – Si vous êtes élu, seriez-vous d'accord pour travailler sur un projet commun de Centre de Santé avec des communes limitrophes ?

Réponse :

B – Etat de santé des Véliziens

La santé des habitants ne dépend pas que de l'amélioration de l'accès aux soins. Il est également nécessaire d'agir sur différents paramètres, soit individuels comme les comportements, soit collectifs comme la qualité de l'environnement. Les inégalités sociales qui s'accroissent de jour en jour contribuent aussi à la dégradation de la santé d'une partie de la population qui, par exemple, renonce à se soigner pour des raisons financières (environ 30% en France (cf. « Le quotidien du médecin » d'octobre 2018) ; ce chiffre est inférieur à celui de notre enquête de 2016). Il serait utile de recenser les causes détaillées de ces non recours aux soins.

D'autre part, la réalisation d'audits ou/et enquêtes permettraient d'obtenir une « photographie » de l'état de santé de la population.

Compte tenu de l'environnement à Vélizy (intenses circulations automobiles, grandes voies de circulation : A86, N118, aéroport, ...), si vous êtes élu :

Q8 – seriez-vous prêt à lancer une étude locale spécifique sur la qualité de l'air à Vélizy et ses effets sur la santé des habitants ?

Réponse :

Q9 – seriez-vous prêt à lancer une étude locale spécifique sur l'exposition aux nuisances sonores à Vélizy et ses effets sur la santé des habitants ?

Réponse :

Q10 – seriez-vous prêt à lancer une enquête sur l'état de santé des habitants de Vélizy en lien avec les audits ci-dessus?

Réponse :

C – Plan de santé pour Vélizy

A la suite des différentes enquêtes ou/et études, des orientations et des actions seront à identifier pour apporter des correctifs et des améliorations sur la santé et l'accès aux soins à Vélizy.

Q11 - Un Plan de santé recensant les orientations et les actions en matière de santé sur les deux thèmes suivants :

- *améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous les habitants,*
 - *promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé*
- vous paraît-il nécessaire ?*

Réponse :

Q12 – Etes-vous prêt à la réalisation d'un tel plan pendant votre mandature ?

Réponse :

Q13 – dans l’affirmative, y associez-vous les habitants et leurs associations ?

Réponse :

Q14 – Compte tenu de l’importance du sujet de la santé pour les habitants, seriez-vous prêt à nommer un adjoint au Maire en charge spécifiquement de la réalisation de ce Plan de santé ?

Réponse :